



- 2 Edito
- 3 Évolution des règles de gestion
- 4/6 Les modalités d'affectation
- 7 Les termes à connaître
- 8/9 La rédaction des voeux
- 10/11 Quelques nouveautés
- 12/13 Cartes de France des coupures et des vacances d'emplois 2017 des contrôleurs
- 14 L'aide de la CGT
- 15 Bulletin d'adhésion

vous renseigner,

vous conseiller,

vous défendre...



Vous entrez dans le "long" processus qui vous amènera à votre titularisation et votre premier poste en octobre 2018 : rédaction des demandes de premières affectations, publication du projet, réunion des CAP nationales, affectations (précédées de votre stage de 4 mois + 1 mois).

La qualité de rédaction des demandes de première affectation est primordiale pour avoir les meilleures chances d'obtenir satisfaction. C'est pourquoi nous vous proposons ce guide pratique, destiné à vous apporter les renseignements essentiels dont vous aurez besoin pour rédiger au mieux votre demande.

Ces conseils pratiques ne dispensent pas de lire attentivement le "guide sur les premières affectations" distribué et commenté à l'ENFiP par le "bureau RH 2A" de la DGFIP. Cette publication syndicale n'a pour but que de signaler les points qui nous paraissent essentiels. Nous vous renverrons d'ailleurs aux pages précises du guide DG sur chaque sujet. Nous vous conseillons de prendre contact avec les militants expérimentés et les élus de la CGT Finances Publiques

Durant toute la période de rédaction de votre demande, vous recevrez de nombreuses informations et aides : jeudi 11 janvier à Lyon, mardi 9 janvier à Noisy-Le-Grand et Clermond-Ferrand, auront lieu les HMI spéciales de 2 h où des élus de la CGT en CAP Nationale vous apporteront les précisions indispensables sur la rédaction des vœux, les affectations, le rôle et le fonctionnement des CAP. Les permanences quotidiennes de la CGT à l'ENFiP auront lieu du 8 janvier au 2 février 2018.

Avant votre départ en stage pratique en mai 2018, vous recevrez un nouveau guide de la CGT destiné à vous apporter tous les renseignements dont vous aurez besoin pendant votre stage (notamment les aides à l'installation) et au moment de la parution du mouvement d'affectation.

Bonne formation...

La campagne de mutation qui s'ouvre en cette fin d'année 2017 est particulière puisque si les annonces de Bruno PARENT se concrétisent, pour certain.e.s d'entre vous ce sera la dernière avec des règles d'affectation fines dès le mouvement national.

La DGFiP s'attaque aux règles de mutation des agents, jugées trop rigides et contraignantes dans un contexte de restructuration /destruction (?) de notre administration.

En effet, la mission CAP 2022 annoncée par le Premier Ministre a des objectifs certains de « réformes » comprenant des transferts et abandons de missions ou de privatisation.

La DGFIP n'échappera pas à la règle, elle a déjà payé le plus lourd tribut en terme de suppressions d'emplois sur les quinze dernières années et vit, depuis la fusion, au rythme des restructurations incessantes.

Si certaines décisions ne s'appliquent pas cette année, déjà quelques nouveautés font leur apparition:

▶ DÉLAIS DE SÉJOUR

Selon les annonces faites au groupe de travail du 29 novembre 2017, les CS de la promotion 2017/2018 prenant leur fonction le 1er septembre 2018 après leur "Stage Pratique" pourront participer au mouvement de mutation avec effet au 1er septembre 2019.

Toutefois ils sont astreint de rester dans leur dominante jusqu'en 2021. C'est donc un frein à la mobilité choisie des agents.

▶ SUPPRESSION DES POSTES À PROFIL

La direction générale remplace les postes à profil par des postes au choix. Les postes à profil contenaient une part d'ancienneté administrative dans les critères d'affectation et surtout faisaient l'objet d'une CAP et donc d'une possible défense des droits des agents.

Les postes au choix ne sont soumis à aucun critère, ni aucune règle, ce n'est que de l'arbitraire contrairement à la règle de l'ancienneté (garantie d'équité entre les agents et lisible pour toutes et tous).

▶ RÔLE DE LA CAP NATIONALE ET DES ÉLUS CGT

Depuis l'an dernier, l'administration s'évertue à réduire le temps de consultation et de CAP des élus et donc des droits des agents à être défendus. Dans cette même logique, dès 2018, en CAPN, les élus ne pourront défendre que les «cas personnels ou familiaux» graves. Ils ne pourront plus vérifier les mouvements et intervenir sur les dossiers en cas d'erreur ou d'oubli dans le mouvement.

Dès 2019 pour les directions préfiguratrices, et 2020 pour tous les départements, les freins à la mobilité choisie, la fin de la mobilité fonctionnelle, la suppression des RAN etc... sont annoncées dans l'instruction de cette année par la mise en place de l'affectation au département.

La CGT Finances Publiques a et continue d'exiger le maintien et l'amélioration des droits et garanties des agents, le maintien du réseau de la DGFIP et la sauvegarde de nos missions, la création d'emplois à hauteur des besoins. C'est pourquoi elle revendique l'abandon immédiat des projets du directeur général de remise en cause de nos droits et garanties.

La CGT Finances Publiques vous invite à signer la pétition « STOP AU RECUL COMPLET DE NOS DROITS ET GARANTIES » et à participer aux réunions d'informations et de dialogue organisées par ses militants.



Les modalités d'affectation

PRINCIPES D'AFFECTATION

- 1. Vous déposez une demande de 1ère affectation dans le mouvement général de catégorie B en indiquant les voeux correspondants à la dominante obtenue, et répondez (si vous le souhaitez) à l'appel de candidatures.
- 2. Votre affectation nationale sera prononcée : à la direction (en général il s'agit du département), à la RAN et à la mission/structure.
- 3. Ensuite, l'affectation sera affinée dans le cadre du mouvement local de votre direction, qui vous affectera sur un service déterminé ; on vous demandera normalement d'émettre des souhaits si vous êtes affectés A la Disposition du Directeur (ALD).

CLASSEMENT DES DEMANDES

Les demandes sont interclassées en fonction de l'ancienneté administrative recalculée dans le nouveau grade au 31/12/2017. Les stagiaires en première affectation concourent avec les titulaires.

A ancienneté administrative identique les candidats seront départagés par le numéro d'ancienneté.

Les stagiaires ne bénéficiant d'aucune reprise d'ancienneté figureront en fin de classement. A ancienneté égale ils seront départagés entre eux sur la base du rang de classement au concours d'entrée à l'ENFip.

BONIFICATIONS

- Bonifications fictive d'ancienneté 6 mois par enfant à charge.
- Bonification fictive d'ancienneté de 1 an pour les contrôleurs stagiaires en situation de rapprochement.

SITUATION DE FAMILLE

La date à retenir pour apprécier la situation familiale est : le 1er mars 2018 inclus

Pour bénéficier d'une priorité de rapprochement, il faut que la séparation soit certaine et effective avant le 31 décembre 2018.

Pour les stagiaires dont la date de séparation n'est pas connue au moment du dépôt de la demande, la DG acceptera les demandes tardives jusqu'au 12 mars 2018.

Cependant les élus défendront toutes les demandes tardives y compris celles arrivées après la date limite.

Les couples pacsés et les concubins sont assimilés aux couples mariés.

Attention!

L'administration demande des justificatifs d'imposition commune pour les PACSés de l'année. Les agents pacsés du 01/01/2017 au 28/02/2018 doivent produire des pièces justifiant de manière «indiscutable» qu'ils entretiennent ensemble le domicile commun.



PRINCIPES D'AFFECTATION

1 • RAN (Résidence d'affectation nationale) :

Une RAN englobe, au sein d'une même entité de gestion, la ville d'implantation des services de l'ex-DGI et les villes sièges des trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP.



La cartographie des RAN a été réaménagée avec date d'effet au 1er septembre 2018.

Les situations de priorités sont prises en compte dans toute la mesure compatible avec le bon fonctionnement du service, en tenant compte des demandes formulées par les intéressés et de leur situation de famille après avis de la CAPN compétente. Pour bénéficier de cette priorité, vous devez cocher la case correspondante de la fiche "75 ST" (priorité pour rapprochement), et la case précise correspondant à votre situation. Nous vous conseillons de mettre les vœux de rapprochement après vos demandes de vœux sur des postes fixes, puisque les demandes sont examinées dans l'ordre et que le vœu – rapprochement- équivaut à ALD département.

PRIORITÉ LIÉE AU RAPPROCHEMENT

Cette priorité concerne tous les agents souhaitant se rapprocher :

- ▶ De leur conjoint, partenaire de PACS, concubin,
- De leur(s) enfant(s) en cas de divorce ou de séparation,
- D'un soutien de famille (père, père, frère, soeur) suceptible de leur apporter une aide matérielle ou morale s'ils sont seuls avec enfants à charge.

ATTENTION : cette situation concerne uniquement les agents seuls ayant un ou plusieurs enfants à charge. **Elle ne concerne** pas les cas où le stagiaire lui-même souhaite apporter une aide à un parent.

L'agent peut choisir son rapprochement soit :

- sur le département où travaille le conjoint,
- sur le département de la résidence principale s'il est limitrophe de celui dans lequel le conjoint exerce son activité professionnelle,
- pour le rapprochement familial, la priorité s'exerce sur le département où réside le soutien de famille.

A l'intérieur de la région lle-de-France, la priorité pourra s'exercer sur le département du domicile, même s'il n'est pas limitrophe du département d'exercice du conjoint.

Par exemple : votre résidence familliale est située en Seine-et-Marne (77), votre conjoint exerce une activité dans les Hauts-de-Seine (92). Vous pouvez déposer une demande de rapprochement de conjoint sur l'un des deux départements.

PRIORITE POUR RAPPROCHEMENT INTERNE

Cette priorité permet l'accès à une résidence au sein du département sollicité au titre du rapprochement externe.

Cette résidence peut être :

- > celle du domicile principal ou du lieu d'exercice du conjoint;
- la résidence du département la plus proche du domicile ou du lieu d'exercice du conjoint.



6 Les modalités d'affectation



PRIORITE LIÉE À UN HANDICAP

Attention, cette priorité ne

concerne pas les contrôleurs recrutés contractuels handicapés.

La priorité pour les agents recrutés par voie de concours concerne :

- Les stagiaires titulaires de la carte d'invalidité ou d'une Carte Mobilité Inclusive avec la mention "invalidité" (CMI) et qui justifient d'un lien avec la RAN demandée.
- Les stagiaires souhaitant se rapprocher d'un enfant handicapé nécessitant des soins dans un établissement adapté (l'enfant doit être titulaire d'une carte d'invalidité ou d'une CMI).

Vous pourrez bénéficier d'une priorité qui sera examinée lors de la CAPN, sur la RAN de votre choix. Vous serez affectés ALD RAN. La priorité ne s'applique qu'à une seule RAN.

Vous devez cocher la case correspondante sur la fiche de tête 75 T et joindre les justificatifs nécessaires.

PRIORITÉ POUR UN DOM:

Pour pouvoir prétendre à cette priorité vous devez pouvoir justifier de votre Centre des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) pour l'un des cinq DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et la Réunion).

Les stagiaires doivent pouvoir justifier d'à minima deux critères sur les cinq suivants :

R le domicile d'un parent proche : il s'agit du domicile d'au

- moins un parent proche de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) : père, mère, grandsparents, enfant.
- l'assujettissement à la taxe d'habitation de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin) depuis au moins 3 ans.
- le lieu de scolarité ou d'études : il convient que l'agent ait suivi, à partir de l'âge de 6 ans, au moins 5 ans de scolarité et/ou d'études supérieures.
- le lieu de naissance : il s'agit du lieu de naissance de l'agent ou de son conjoint (époux, partenaire de PACS, concubin).
- le domicile de l'agent: il convient que l'agent justifie de l'établissement de son domicile dans le DOM concerné avant son entrée à la DGFIP. En cas de promotion, la situation est appréciée à la date de la nomination dans le corps.

Si tel est le cas, les stagiaires concernés pourront prétendre à une priorité au titre du CIMM sur un seul DOM.

DEMANDE LIÉE

Le principe: Vous pouvez lier votre demande avec celle d'un autre agent de la DGFiP (stagiaire ou titulaire), quelle que soit sa catégorie, pour obtenir ensemble un département ou une résidence. Il n'y a pas de demande liée possible avec un agent d'une autre administration que la DGFiP. Toutefois la problématique du calendrier des CAP empêche certaines mutations liées entre différentes catégories.

Sachez cependant que le fait de lier votre demande ne donne lieu à l'obtention d'aucune priorité, et que l'ancienneté retenue pour les vœux liés est celle du moins ancien.

Important!

Demandes liées

Si vous souhaitez faire une demande liée, prenez contact auprès d'un élu ou d'un militant de la CGT afin de vous faire aider.

A SAVOIR!

JUSTIFICATIFS A FOURNIR: Pour toutes les demandes de priorité, vous devrez fournir tous les justificatifs: ne les oubliez pas, sous peine de voir votre demande rejetée. Les justificatifs à l'appui de la demande sont à produire même si le service des ressources humaines de l'ENFiP les a déjà!



Les termes à connaître

A savoir!



RÔLE DE LA CAP NATIONALE ET DES ÉLUS CGT

Depuis l'an dernier, l'administration s'est évertuée à réduire les droits des élus et donc des droits des agents à être défendus. Dans cette même logique, dès 2018, en CAPN, les élus ne pourront défendre que les «cas personnels ou familiaux» graves. Ils ne pourront plus vérifier les mouvements et intervenir sur les dossiers en cas d'erreur ou d'oubli dans le mouvement.

Jusqu'à aujourd'hui, les élus de la CGT s'assuraient du respect des règles, et les affectations publiées dans le cadre du projet pouvaient être modifiées "en cascade" suite à la CAPN. Cette cascade ne pouvait être que positive : vous pouviez obtenir un vœu mieux classé dans votre liste, jamais un vœu moins bien classé. Le projet sera quasiment identique au définitif. Donc sauf situation grave, si vous n'obtenez rien au projet, il n'y a plus de recours possible.

Les élus de la CGT: elusb@cgt.fr

RAN (RESIDENCE D'AFFECTATION NATIONALE):

Une RAN englobe, au sein d'une même entité de gestion, la ville d'implantation des services de l'ex-DGI et les villes sièges des trésoreries, sur la base de la compétence territoriale des SIP.

A.L.D. (A La Disposition du Directeur)

Vous êtes affecté sur un département (ALD sans RAN), le directeur peut vous déplacer où il veut et quand bon lui semble sur le département, en fonction des besoins des services. Vous n'avez aucune garantie de maintien sur votre première RAN d'affectation.

Vous pouvez aussi être affecté sur une RAN (ALD à la RAN de...). Dans ce cas, vous pouvez être déplacé uniquement sur cette RAN.

En pratique, dans certains départements, la direction vous demandera de remplir une «fiche de souhaits», qui sera examinée en CAP Locale, mais celle-ci n'a qu'un caractère indicatif et certains directeurs n'en tiennent pas forcément compte.

Dans de nombreux départements, les représentants de la CGT se battent pour que les vœux émis de manière purement indicative soient pris en compte.

E.D.R (Echelon Départemental de Renfort)

Vous êtes affectés sur une structure de renfort dont la mission consiste à remplacer les absences prolongées ou à renforcer certains services en difficulté (remplacement d'agent en congé formation, congé maternité...) ou en création.

L'EDR est une mission / structure nationale, mais le recrutement se fait d'abord en local en fonction du profil. S'il reste des emplois vacants, ils pourront être pourvus au mouvement national.

Tous les EDR sont affectés "EDR sans RAN" au département.

Contrairement à l'affectation A.L.D., la mission est définie pour une durée déterminée et ouvre droit à un régime indemnitaire spécifique, compte-tenu des sujétions particulières. Elle suppose en général une mobilité plus importante sur les postes que l'affectation ALD.

AGORA "demande de voeux"

Ce logiciel, qui donne accès au référentiel de tous les emplois de contrôleurs implantés à la DGFIP, est le logiciel que les titulaires utilisent pour leur mutation.

Vous devrez choisir:

Mouvement général CAT B

Le logiciel AGORA est implanté sur les ordinateurs de l'ENFiP. Il est très long d'utilisation, et la campagne des 1ères affectations des contrôleurs stagiaires est très courte : ne vous y prenez pas au dernier moment pour faire votre demande de 1ère affectation.

UNE DEMANDE DE 1èRE AFFECTATION COMPORTE DEUX PARTIES:

- ✓ Une feuille de tête sur laquelle vous devez indiquer votre situation familiale et les priorités éventuelles (imprimable uniquement après validation des RH),
- ✓ La liste de vos voeux que vous classerez dans l'ordre de préférence selon le référentiel Agora.

CONSEILS POUR LA REDACTION

- ✓ La qualité de la rédaction de vos demandes est **PRIMORDIALE** pour avoir les meilleures chances d'obtenir satisfaction dans vos choix (géographique ou spécialité), d'où l'importance de demander conseil aux militants de la CGT et aux élus en CAP Nationale.
- ✓ Vous pouvez demander (voir pages 10 et suivantes du guide DG) :

Affectation nationale sur une mission/structure	Affectation locale possible sur un service
Services de Direction	en services de direction
Gestion des Comptes publics	en trésorerie mixte, trésorerie secteur public local, trésorerie gestion hospitalière, trésorerie gestion OPHLM, paierie départementale, paierie régionale
Fiscalité personnelle	en services des impôts des particuliers, services des impôts des particuliers et des impôts des entreprises, services de publicité foncière, service départemental de l'enregistrement, fiscalité immobilière, centre des impôts foncier, pôle de contrôle des revenus et du patrimoine, trésorerie amendes, trésorerie impôts, relations publiques, services communs
Fiscalité professionnelle	en services des impôts des entreprises, pôle de contrôle et d'expertise, pôle de recouvrement spécialisé, brigade de contrôle et de recherche, brigade départementale de vérification
Equipe départementale de renfort (EDR)	

Exemple: Un contrôleur en fonctions à la DDFiP des Hauts-de-Seine au SIP de Sceaux souhaite rejoindre la DRFiP de la Gironde en résidence à Bordeaux tout en poursuivant son activité dans le domaine de la fiscalité des particuliers, alors il formulera sa demande comme suit : DRFiP Gironde / RAN de Bordeaux / Mission-Structure FISCALITE PERSONNELLE.

✓ Les vœux que vous avez exprimés seront examinés selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Attention, si aucun d'entre eux ne peut être satisfait, vous serez affecté sur un poste resté vacant. Nous vous conseillons d'**ELARGIR VOTRE DEMANDE**, afin d'éviter une affectation d'office.



ATTENTION AUX INCOMPATIBILITÉS:

- liées à l'activité professionnelle d'un proche,
- liées à l'exercice d'un mandat électif.



N'OUBLIEZ PAS

LES POSTES AU CHOIX

- Services Centraux et assimilés (Délégation du Directeur Général, Départements Comptables Ministériels (DCM) et ENFiP), sont des postes au choix : il s'agit de postes faisant l'objet d'un appel à candidature dédié mis en ligne sur Ulysse. Le délai de séjour pour ce type de postes est de 3 ans.
- Les postes Hors métropole (Collectivités d'Outre-Mer (COM) et Trésoreries auprès des Ambassades de France (TAF), délais de séjour spécifique de 2 ans renouvelable une fois.
- Brigades d'Intervention Interrégionales (BII) de la DNEF,

Pour les services Centraux et assimilés et les poste Hors métropole, les candidats répondront à l'appel de candidature dédié mis en ligne sur Ulyssedébut janvier 2018.

Le candidat devra déposer un dossier de candidature accompagné de l'avis du directeur ou du chef de bureau, des trois derniers Comptes Rendus d'Entretien d'Évaluation (CREP) si possible ainsi qu'un curriculum vitae selon un modèle à la convenance de l'agent.

Pour les BII de la DNEF, le candidat devra formuler une demande dans le cadre de l'appel à candidature. La direction de gestion émet alors un avis transmis à la DNEF.

L'appel à candidature pour les services centraux et assimilés prime l'appel de candidature **ATTENTION** pour les postes hors métropole qui prime l'appel de candidature pour les BII qui prime à son tour le mouvement général.

L'AIDE DE LA CGT

rapidement...

- > Joignez systématiquement tous les justificatifs de votre situation.
- > Confiez le double de votre fiche de vœux (accompagnée de tous les justificatifs) aux élus de la CGT.
- Indiquez un numéro de téléphone portable pour que nous puissions vous joindre facilement.
- Afin d'optimiser vos chances d'accéder à un département, pensez à demander toutes les structures implantées.
 - Liste des justificatifs, demandez conseils aux permanents CGT qui seront dans les écoles du 8 janvier au 2 février 2018 inclus.

Quelques nouveautés





LES CENTRES DE CONTACT (CDC) – CENTRE IMPÔTS SERVICES (CIS)

Les Centres Impôts Services, au nombre de 3, implantés à Lille, Nancy et Rouen.

Les agents délivrent au public des renseignements sur l'assiette, le contrôle, le recouvrement de tous les impôts et procurent une assistance dans les téléprocédures.

Chaque Centre Impôts Services est une direction que vous pouvez retrouver sur le référentiel AGORA.

Les Centres de contact, au nombre de 7 à ce jour :

- ▶ Chartres en Eure et loir,
- ▶ Carcassonne dans l'Aude.
- Valence dans la Drôme,
- ▶ Pau dans les Pyrénées Atlantiques
- La Mans dans la Sarthe (création en 2017)
- ▶ Amiens dans la Somme **NOUVEAUTÉ**
- ► Angers dans le Maine et Loir **NOUVEAUTÉ**

Si vous demandez la mission structure "direction" sur l'un de ces sept département vous pouvez être affectés d'office en CDC.

Il s'agit de services renseignant par téléphone et courriels de question de fiscalité générale, de contrats de mensualisation en appui avec le Centre Prélèvement Service de Lille, de délivrance de documents et d'enregistrement de contentieux en Impôt sur les revenus.

Toutefois dès 2018, les CDC devraient se consacrer à la mise en place du Prélèvement A la Source (PAS).



Attention les contrôleurs stagiaires qui demandent le Centre Impôt Service de Rouen, de Lille et/ou de Nancy peuvent être affectés au CIS ou au CDC.



ATTENTION

Cependant, élargir ne signifie pas demander n'importe quoi : ne demandez jamais une RAN que vous ne souhaitez pas obtenir ou qui vous mettrait dans une situation problématique.

N'OUBLIEZ PAS



CSRH ET SIA

A compter de janvier 2019, les services des ressources humaines à la DGFiP sont redéployés.

Cela se traduit par :

La mise en place de 10 Centres de Services des Ressources Humaines (CSRH) qui géreront les dossiers et prépareront la paie des agents;

La création d'un Service d'Information aux Agents (SIA) qui renseignera les agents via des « Formuels » qui généreront des réponses toutes faites.

Les CSRH seront implantés à :

- Arras.
- Bordeaux,
- Clermont-Ferrand,
- Lille,
- Metz.
- Montpellier,
- Noisy-le-Grand (adossé au Service d'Appui aux Ressources Humaines-SARH)
- ▶ Saint-Brieuc,
- Saint-Etienne,
- ▶ Tours (CSRH pilote à compter de fin Mai 2018)

Vous pourrez les obtenir en demandant la DD/DRFiP, la Résidence et la Structure direction. Vous n'avez pas le choix de demander un service spécifique.

Le Service d'Information aux Agents (SIA), unique en France, il sera chargé, au niveau national de répondre aux questions les plus courantes des agents.

Il sera implanté à MELUN et débutera son activité de façon concomitante avec le CSRH de Tours en mai 2018.

Ce service regroupera 45 emplois dont 38 provenant de transferts extérieurs.



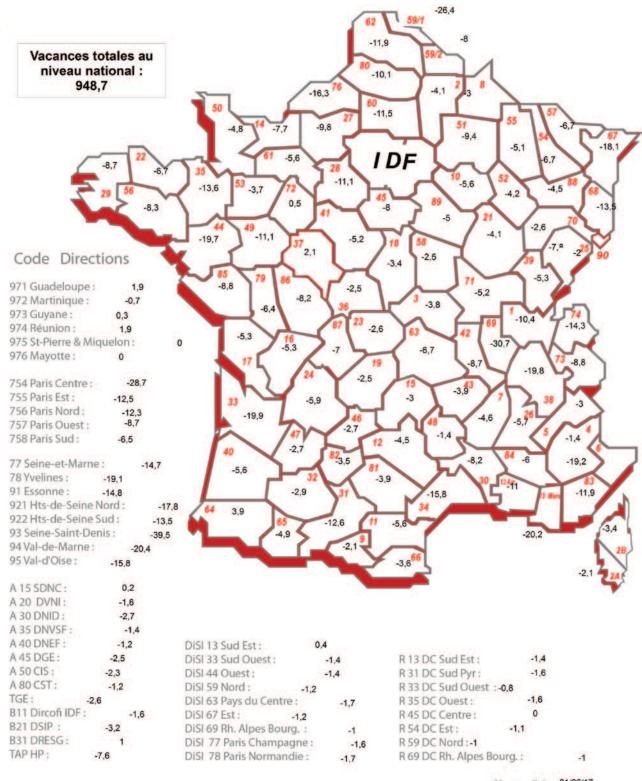


Mouvement général définitif des contrôleurs au 1er septembre 2017 Carte des coupures



Mouvement général définitif de mutations catégorie B administratif au 1^{er} septembre 2017

Situation des effectifs par direction au 31/12/2017



L'aide de la CGT

Attention:

à l'exception de la date de dépôt des fiches de voeux, les dates précises de CAP ne sont pas connues lors de l'écriture de ce guide. Nous vous informerons dès que

- Dépôt des fiches de vœux : le 2 février 2018 à l'ENFiP (encore une fois la campagne des 1ères affectations va être très courte entre l'ouverture d'AGORA VOEUX et la date limite de dépôt!).
- **CAP de titularisation :** juin 2018 lors de cette CAP, vous serez titularisés, avec date d'effet au 1^{er} octobre 2018 (la CAP de titularisation des contractuels handicapés aura lieu en septembre).
- CAP de 1ères affectations :
- Parution du projet d'affectations : début mai 2018 (disponible sur ULYSSE et auprès de
- Préparation de la CAP nationale par les élus de la CGT : mai 2018.
- possible. Parution du mouvement définitif : fin mai 2018.

Confiez aux représentants de la CQT un double complet de votre fiche de voeux accompagné de tous les justificatifs.

ASSISTEZ AUX H.M.I

"Spéciales premières affectations"

Le 11 janvier 2018 à Lyon

Le 9 janvier 2018 à Noisy

🗲 Le 9 janvier 2018 à Clermont





LES ÉLUS DE LA CGT DE LA CAP NATIONALE DES CONTRÔLEURS N° 6:

- ▶ Michel RABILLARD
- Nathalie BATTIN
- ▶ Richard BORDONNEAU
- ▶ Régis OSWALD
- ▶ Pierre DUFFAU
- ▶ Alexis CORTIJOS-LESTE
- ▶ Sylvain CARPENTIER

Les élus et militants de la CGT seront à votre disposition pendant les permanences du 8 janvier au 2 février 2018.

Travaux préparatoires à la CAP d'affectations :Contactez les élus de la CGT pendant les travaux préparatoires.

Tél: 01.55.82.80.80 /80.92 / 80.93

Fax: 01.55.82.80.66

Fanny DE COSTER / Responsable nationale du suivi de l'ENFiP

06.32.08.28.56 / 01.55.82.80.83

fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr

- Nathalie BATTIN (Élue en CAP B) 🐧 01.55.82.80.88
 - nathalie.battin@dgfip.finances.gouv.fr
- Michel RABILLARD (Élu en CAP B) 06.30.49.20.89
 - m.rabillard@cgt.fr
- Laëtitia BARRIER (référente ENFiP Noisy) 🔋 07.82.68.49.28
 - cgtenfipnoisy@gmail.com
- ▶ Yanis SACI, (référent ENFiP Lyon) 🖟 : 06.32.28.86.30 yanis.saci@dqfip.finances.gouv.fr
- Marie-Christine POUVEROUX (référente ENFiP Clermont) : 07.68.23.60.94

marie-christine.pouveroux@dgfip.finances.gouv.fr@dgfip.finances.gouv.fr

Bulletin d'adhésion



SECTION:

☐ ENFiP Lyon - Groupe :

☐ ENFiP Noisy - Groupe :

☐ ENFiP Clermont - Groupe :

Montant de l'adhésion :

Contrôleur-Stagiaire: 60 €



- $\textcolor{red}{\bullet} \ www. finances publiques.cgt. fr$
- •Courriels:cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- •dqfip@cqt.fr
- Tél: 01.55.82.80.80
- Fax: 01.48.70.71.63

Salle CAP nationales: Tél: 01.55.82.80.92 / 8093

NOM:	
Prénom:	
Date de naissance ://	N° DGFiP:
	>

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Adresse : entrée - bâtiment - résidence :	Nom et prénom :
N°: type et voie :	Service:
Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :	Adresse: entrée - bâtiment - résidence:
Tél.:	N° : type et voie :
	Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :
Mail professionnel:	Tél.:
	Mail professionnel:

ADRESSE PERSONNELLE:
Nom et prénom :
Adresse : (entrée - bâtiment - résidence :
raiesse . (etitiee - Datitietit - Testaetite
Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex :
Tél. :

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

- □ **NVO** (hebdo d'actualité) ☐ **OPTIONS** (journal des cadres et techniciens)
- ☐ **VIE NOUVELLE** (journal des retraités)

Date:..../..... Signature:

> Construire ensemble tion revendicative

Vos référent.e.s

Yanis SACI, référent ENFiP Lyon

yanis.saci@dgfip.finances.gouv.fr cgtenfiplyon@gmail.com

1 : 06.32.28.86.30



Laetitia BARRIER, Référente ENFiP Noisy

laetitia.barrier@dgfip.finances.gouv.fr cgtenfipnoisy@gmail.com @ 07.82.68.49.28



Marie-Christine POUVEROUX ENFIP Clermont

marie-christine.pouveroux@dgfip.finances.gouv.fr cgt.enfip63.stagiaires@gmail.com

07.68.23.60.94

